

vices à l'heure actuelle. Cette règle applicable aux fonctionnaires devrait être immédiatement abolie.

(Le crédit est adopté.)

Crédits spéciaux:

122. Montant requis pour frais généraux d'administration, y compris salaires et frais de déplacement:—

Secours aux chômeurs.. . .	\$155,000
Enregistrement national.. . .	99,000
Formation de la jeunesse.. . .	21,500
Contrôleur du Trésor.. . .	25,000
	\$300,500

M. ROSS (St. Paul's): Etant donné qu'une inscription nationale sera bientôt effectuée, aura-t-on besoin de cette somme de \$99,000?

L'hon. M. McLARTY: Il s'agit de l'enregistrement recommandé par la Commission nationale de placement relativement à l'assistance-chômage.

M. ROSS (St. Pauls): On n'en aura probablement pas besoin.

L'hon. M. McLARTY: Nous espérons que non.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE REVENU NATIONAL

Douane et accise:

212. Administration générale, \$979,625.

M. GILLIS: Depuis quelques années les hôpitaux de tout le pays sont exonérés de la taxe sur les ventes en ce qui concerne l'achat de certains articles qui leur sont nécessaires. Or, le bruit court que cette exonération doit être abolie. Est-ce bien vrai?

L'hon. C. W. G. GIBSON (ministre du Revenu national): A ma connaissance, il n'a pas été question d'abolir cette exonération relative à la taxe sur les ventes.

M. GILLIS: J'ai reçu plusieurs lettres en ce sens.

Commission du service civil:

40. Traitements et dépenses imprévues de la Commission, \$401,930.

M. GREEN: Il y a deux ans, un comité spécial de la Chambre a fait une enquête sur l'application de la loi du service civil et il a présenté son rapport le 28 juin 1938. Voici le dernier paragraphe de ce rapport:

Votre comité recommande que les temporaires de longue date qui appartiennent au personnel de la Chambre des communes et qui accomplissent un travail satisfaisant depuis nombre d'années soient titularisés et placés sous la juridiction de la Commission du service civil.

Je crois savoir qu'il n'a pas encore été donné suite à cette recommandation quant aux membres du service de protection de la

Chambre des communes. Je crois que les constables en service du côté du Sénat ont été titularisés et que leurs salaires ont été fixés, mais je crois qu'on n'a rien fait pour les constables de notre côté. Est-il possible de régler cette question sans plus de délai?

L'hon. PIERRE CASGRAIN (secrétaire d'Etat): Il a été donné suite à une partie de cette recommandation. Quand j'avais l'honneur d'occuper le fauteuil présidentiel, une résolution a été présentée et adoptée, et c'est ainsi que la rémunération de ces employés a été réglée. Cette année, une résolution a été adoptée récemment et quelques employés ont été titularisés. Nous avons l'intention de faire plus tard la même chose pour d'autres, comme l'a suggéré tout à l'heure mon honorable ami.

M. GREEN: Le ministre voudrait-il faire examiner de nouveau la situation du service de protection?

L'hon. M. CASGRAIN: C'est Son Honneur l'Orateur de la Chambre des communes qui devra régler cette question. Si la Chambre des communes adopte une résolution à propos de ces gens, ces derniers recevront le privilège qu'ils demandent. Je crois que cela se fera en temps et lieu.

(Le crédit est adopté.)

Secrétariat d'Etat:

364. Division de la naturalisation, \$61,365.

M. GREEN: Le comité spécial qui a étudié les règlements concernant la défense du Canada, au cours de la présente session, a fait certaines recommandations au sujet de la naturalisation. Est-ce que le Gouvernement va accepter ces recommandations?

L'hon. PIERRE CASGRAIN (secrétaire d'Etat): Nous allons examiner les recommandations faites par le comité. Si je me rappelle bien, le comité a suggéré à la Chambre de constituer l'an prochain un comité pour l'examen de la loi de naturalisation. Nous pourrions peut-être faire cela au cours de la prochaine session.

M. GREEN: Le comité a aussi fait une autre recommandation au sujet des enquêtes sur les demandes de naturalisation des sujets de pays ennemis. Je prie le ministre de bien vouloir examiner attentivement cette recommandation.

L'hon. M. CASGRAIN: J'examinerai la question, et s'il est possible que la chose se fasse, elle se fera.

(Le crédit est adopté.)